

4. Rémunération bénévoles/experts/prestataires (au maximum 30% du budget total) <i>NB : le porteur du projet lui-même ne peut pas être rémunéré via le subsid</i>	0,00 Euro	
5. Frais de communication (impression, diffusion)	0,00 Euro	
6. Catering (au maximum 10% du budget total)	0,00 Euro	
7. Divers (réservation emplacement, SABAM,...)	0,00 Euro	
Coût total	3000,00 Euro	

Fait à Uccle, le 19 Jan 2022

Signature :



Dans le cadre du processus de sélection en vue de l'octroi du subsid « coup de pouce », nous collectons et traitons vos données personnelles. Ce traitement est effectué sur base de votre consentement et les données collectées sont conservées pendant une durée de 2 ans en cas de non-sélection de votre candidature.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel. Vous avez également droit, à tout moment, de retirer votre consentement ou de limiter le traitement fait de vos données.

Le responsable du traitement est la Commune d'Uccle (sis Place Jean Vander Elst, 29 – 1180 Uccle) et vous garantit que vos données seront traitées en conformité avec la législation en matière de vie privée et de données à caractère personnel.

Pour toute question ou pour exercer vos droits, vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données du responsable du traitement par courriel à privacy@uccle.brussels ou par courrier envoyé à la Commune d'Uccle. En cas de réclamation, il est également possible d'introduire un recours auprès de l'Autorité de protection des données.

Veillez cocher la case suivante :

J'autorise le traitement de mes données personnelles pour le traitement de ma candidature en vue de l'octroi du subsid « coup de pouce ».